



HAL
open science

**Associations de prières et confraternités spirituelles :
des unions éphémères ou pérennes ? Enquête autour du
réseau de confraternité de l'abbaye de la Trinité de
Fécamp (xie-xve siècle)**

Stéphane Lecouteux

► **To cite this version:**

Stéphane Lecouteux. Associations de prières et confraternités spirituelles : des unions éphémères ou pérennes ? Enquête autour du réseau de confraternité de l'abbaye de la Trinité de Fécamp (xie-xve siècle). *Reseaux religieux et spirituels: du Moyen Âge à nos jours*, Nicole Lemaitre (dir.), Actes du 140e congrès du Cths (Reims, 2015), Paris, Editions du Comité des travaux historiques et scientifiques., pp.75-92, 2016, 10.4000/books.cths.376 . hal-02077369

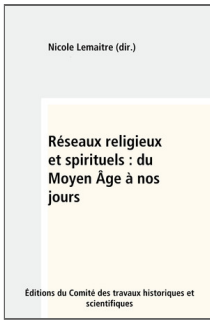
HAL Id: hal-02077369

<https://hal.science/hal-02077369v1>

Submitted on 22 Mar 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Nicole Lemaitre (dir.)

Réseaux religieux et spirituels : du Moyen Âge à nos jours

Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques

Associations de prières et confraternités spirituelles : des unions éphémères ou pérennes ? Enquête autour du réseau de confraternité de l'abbaye de la Trinité de Fécamp (XI^e-XV^e siècle)

Stéphane Lecouteux

DOI : 10.4000/books.cths.376

Éditeur : Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques

Lieu d'édition : Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques

Année d'édition : 2016

Date de mise en ligne : 13 novembre 2018

Collection : Actes des congrès nationaux des sociétés historiques et scientifiques

ISBN électronique : 9782735508778



<http://books.openedition.org>

Ce document vous est offert par Université de Caen Normandie



Référence électronique

LECOUTEUX, Stéphane. *Associations de prières et confraternités spirituelles : des unions éphémères ou pérennes ? Enquête autour du réseau de confraternité de l'abbaye de la Trinité de Fécamp (XI^e-XV^e siècle)* In : *Réseaux religieux et spirituels : du Moyen Âge à nos jours* [en ligne]. Paris : Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2016 (généré le 22 mars 2019). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/cths/376>>. ISBN : 9782735508778. DOI : 10.4000/books.cths.376.

Ce document a été généré automatiquement le 22 mars 2019.

Associations de prières et confraternités spirituelles : des unions éphémères ou pérennes ?

Enquête autour du réseau de confraternité de l'abbaye de la Trinité de Fécamp (XI^e-XV^e siècle)

Stéphane Lecouteux

- 1 Plusieurs sujets traités lors de ma thèse de doctorat¹ auraient mérité de faire l'objet d'une communication à l'occasion de ce 140^e congrès du CTHS sur les *Réseaux et sociétés*. L'étude conjointe des réseaux de confraternité et des bibliothèques anciennes constitue en effet un axe de recherche interdisciplinaire attractif et novateur, d'un grand intérêt pour la mise en lumière des relations unissant les principaux centres spirituels et culturels médiévaux. J'ai néanmoins fait le choix d'orienter la présente contribution autour du thème *Réseaux religieux et spirituels*, en écartant volontairement de mon propos les aspects touchant à l'histoire des textes, des livres et des bibliothèques. Mon objectif vise en effet avant tout à renouveler la question de la persistance, traditionnellement considérée comme éphémère, des associations de prières.

Présentation de la thèse du caractère éphémère des associations spirituelles

- 2 Le premier colloque international organisé par le Centre européen de recherche sur les congrégations et les ordres religieux (CERCOR)² a contribué à forger l'image du caractère évanescent et bref des associations de prières. Ce colloque, tenu à Saint-Étienne il y a tout juste trente ans, avait pour thème *Naissance et fonctionnement des réseaux monastiques et canoniaux*. Parmi les nombreuses communications réunies dans les actes publiés six ans

plus tard, en 1991, plusieurs abordent – souvent incidemment, parfois plus en détail – la question des associations spirituelles et des réseaux de confraternité. Je me bornerai à porter mon attention sur deux de ces contributions, qui traitent plus spécifiquement du sujet en insistant l'une et l'autre sur la brièveté des sociétés de prières.

- 3 Michel Parisse, dans une passionnante communication que l'on consultera toujours avec grand profit, dresse un panorama complet des différents types de relations pouvant unir les monastères indépendants au cours du Moyen Âge³, ce qui l'amène à consacrer une partie de son étude aux associations de prières⁴. Tout en mettant en garde les chercheurs contre les risques de généralisation, il conclut son analyse en ces termes :

« Il est sans doute bien peu de nécrologues qui n'aient pas recueilli des noms de moines et de moniales voisins ou alliés : la question est de savoir quelle régularité avait le phénomène et là il convient d'insister sur l'aspect ponctuel et éphémère d'un tel mouvement. À la suite d'une association, dictée par les relations privilégiées de deux abbés, des inscriptions nombreuses peuvent être faites, un nouveau nécrologe ouvert, et puis, très vite le mécanisme s'enraye, les inscriptions s'espacent, le manuscrit est abandonné. »⁵

- 4 L'auteur suggère donc que les associations de prières, tout comme les inscriptions de moines et de moniales dans les nécrologes, n'étaient qu'épisodiques et que les confraternités spirituelles correspondantes tombaient de ce fait rapidement en désuétude. Il rapproche même les inscriptions faites dans les nécrologes de celles figurant dans les rouleaux des morts, « qui sont la manifestation la plus visible de cet aspect ponctuel et éphémère de liaisons faites un peu au hasard »⁶. Ainsi s'est développée l'idée que les réseaux de confraternité étaient des structures non seulement éphémères, mais aussi plus ou moins informelles.

- 5 De son côté, Neithard Bulst prolonge l'enquête magistrale qu'il avait menée douze ans plus tôt sur les réformes de Guillaume de Volpiano⁷ et parvient à des conclusions allant dans le même sens. Il montre tout d'abord que les abbayes réformées par l'abbé de Dijon (990-1031) formaient un ensemble de monastères unis exclusivement par des liens spirituels, sans la moindre dépendance juridique ou institutionnelle⁸. La « filiation de St-Bénigne de Dijon » – nom donné à ce groupe d'abbayes indépendantes – ne doit donc être perçue ni comme une congrégation ni comme un ordre monastique, mais uniquement comme un réseau spirituel. Puis l'auteur conclut sa démonstration en ces termes :

« La mort de Guillaume mit fin à cette filiation de St-Bénigne qui continua ensuite seulement sous forme réduite. »⁹

- 6 Dans un autre article, paru peu avant, il avait montré la disparition rapide, après le décès de Guillaume de Volpiano, des liens étroits créés entre les cinq monastères normands réformés par l'abbé de Dijon et ses disciples (Fécamp, Jumièges, le Mont Saint-Michel, Saint-Ouen de Rouen et Bernay)¹⁰.

- 7 Les conclusions présentées par ces deux éminents médiévistes ont concouru à considérer les associations spirituelles comme des unions ponctuelles et éphémères, ne se prolongeant guère au-delà de l'existence du ou des abbés à l'origine de leur fondation. Les recherches que je mène actuellement sur le réseau de confraternité de l'abbaye de la Trinité de Fécamp¹¹, en Normandie, m'amènent cependant à reconsidérer cette perception.

Le cas de l'abbaye de la Trinité de Fécamp

- 8 La reconstitution du réseau de confraternité de l'abbaye de Fécamp¹² et l'attribution à ce monastère de deux fragments de nécrologe¹³ ont permis d'éclairer d'un jour nouveau la connaissance des associations de prières unissant cette abbaye à d'autres monastères¹⁴. Alors que les membres de ce réseau restaient méconnus malgré les travaux fondateurs, mais restés sans suite, de dom Laporte¹⁵, il est à présent possible de les connaître avec précision, et de suivre l'évolution du groupe fraternel de 1001 à la fin du Moyen Âge.
- 9 Quatre phases successives doivent être distinguées :
- Intégration au réseau spirituel de Saint-Bénigne de Dijon sous Guillaume de Volpiano, premier abbé de Fécamp (1001-1028) ;
 - Développement local et régional sous l'abbé Jean de Ravenne (1028-1078) ;
 - Élargissement Outre-Manche après la Conquête de l'Angleterre (1066) ;
 - Élargissement vers l'Île-de-France, la Picardie et la Flandre après la bataille de Bouvines (1214).
- 10 S'il n'y a pas lieu de décrire ici en détail ces différentes phases, l'établissement d'une carte présentant le réseau vers 1130 permettra déjà de se faire une idée des principaux établissements associés à la communauté fécampoise entre 1001 et 1214 (fig. 1).
- 11 Lors de la reconstitution de ce réseau de confraternité, soixante-dix-huit établissements (soixante-huit monastères et dix évêchés) ont été identifiés comme ayant entretenu des liens plus ou moins étroits avec Fécamp avant le XIV^e siècle¹⁶. Et l'abbaye était encore associée à soixante-huit monastères en 1386¹⁷. Sur ces soixante-huit abbayes :
- vingt-quatre disposent encore d'au moins un document nécrologique exploitable¹⁸. Et parmi ces abbayes, treize font mémoire de moines de Fécamp (fig. 2)¹⁹ ; trente-cinq monastères (51,5 %) apparaissent dans les fragments du nécrologe de Fécamp (fig. 3).
- 12 En croisant ces données, nous aboutissons à un nombre de trente-sept monastères attestés dans la documentation nécrologique comme étant associés à l'abbaye de la Trinité Fécamp (54,5 %) ²⁰.
- 13 Mais il convient aussi de tenir compte du reste de la documentation confraternelle (fig. 4). Bien que nous ne disposions pas encore à ce jour d'un répertoire référençant ce type de document (projet en cours)²¹, j'ai pu repérer des listes de confraternités pour 14 monastères associés à l'abbaye de Fécamp (20,6 %) ²², ainsi que des contrats de *societas* ou/et des réglementations pour les suffrages des défunts pour douze monastères (16 %) ²³. Au total, nous avons conservé, grâce à la documentation nécrologique et confraternelle subsistante, des traces d'associations spirituelles pour quarante-cinq des soixante-huit monastères associés à Fécamp en 1386 (66 %) ; précisons que tous sont bénédictins (fig. 5).
- 14 En s'appuyant sur l'ensemble de ces documents, mon enquête révèle que les inscriptions de moines au nécrologe étaient loin de s'interrompre au bout de seulement quelques années : nous les observons sur de longues périodes, dépassant largement la durée d'un ou deux abbatiats et se prolongeant même sur un ou plusieurs siècles (fig. 2). Les moines de Fécamp bénéficièrent ainsi d'inscriptions aux nécrologes de Saint-Bénigne de Dijon et de Jumièges durant environ trois cents ans, dans ceux du Mont Saint-Michel, de Saint-Taurin d'Évreux et de la Croix-Saint-Leufroy pendant près de deux siècles et enfin dans ceux de Cluny, Saint-Oyend-de-Joux, Saint-Germain-des-Près, Saint-Faron de Meaux, Saint-Arnoul de Metz, Gorze et Saint-Sauveur d'Anchin pendant environ un siècle. Ces

résultats s'opposent aux conclusions de M. Parisse et de N. Bulst. Ce dernier considérait d'ailleurs que les liens étroits qui unissaient Fécamp à Jumièges vers 1017 sous la conduite de Thierry « [...] se brisèrent sous l'abbatit de Guillaume de Jumièges (1027-1038) »²⁴ et que les relations entre Fécamp et le Mont cessèrent aussitôt après la mort de Raoul en 1058²⁵. Nous pouvons en conclure que l'influence de la filiation de Saint-Bénigne de Dijon et du réseau spirituel volpianien sur les monastères normands fut plus considérable que ne le pensait N. Bulst : elle est loin d'avoir disparu à la mort de Guillaume de Volpiano et de ses disciples. Depuis les travaux de référence de ce chercheur, cette influence a été, à mon avis, trop largement sous-estimée.

- 15 En outre, l'observation du maintien de plusieurs associations spirituelles sur plus de trois cents ans conduit à s'interroger sur la nature exacte de ces confraternités : s'agit-il d'anomalies restant rarissimes et propres au réseau de confraternité fécampois ? Ou au contraire de phénomènes plus répandus, décelables aussi ailleurs ? En approfondissant l'enquête, j'ai pu vérifier que les associations de prières étaient en grande majorité des unions d'une remarquable continuité²⁶. L'étude comparée des listes de confraternités m'a tout d'abord permis d'observer deux phénomènes intéressants : d'une part le maintien des associations spirituelles les plus étroites, favorisées par la proximité géographique ou/et par le jeu des filiations (fig. 6) ; d'autre part une tendance à l'accroissement du nombre d'établissements associés entre le XIV^e et le XV^e siècle (fig. 7).
- 16 Je me suis ensuite concentré sur les quatre cas les mieux documentés, permettant de procéder à une analyse plus fine du XI^e au XV^e siècle. Les deux phénomènes – continuité et accroissement – s'observent à nouveau, mais cette fois sur l'ensemble du Moyen Âge (fig. 8)²⁷. Des évolutions, des adaptations et des ajustements sont néanmoins décelables au moment de l'élaboration de nouveaux nécrologes au cours des XII^e et XIII^e siècles. Il s'agit de moments clés, décisifs pour le maintien ou l'interruption de certaines associations spirituelles plus fragiles : les confraternités devenues trop lâches ou trop difficiles à maintenir sont parfois abandonnées à cette occasion. Le nombre de confraternités conservées est cependant nettement supérieur à celui des associations spirituelles interrompues. Et l'on observe aussi une tendance, dès le XIII^e siècle, mais surtout aux XIV^e et XV^e siècles, à renouer avec d'anciennes confraternités tombées un temps en désuétude.
- 17 L'étude du cas des deux seuls établissements associés à Fécamp pour lesquels nous avons conservé l'ensemble de leurs nécrologes médiévaux est à cet égard éclairant. Grâce aux travaux de Barbara Schamper²⁸, il est possible d'observer que sur les quarante-sept monastères associés à Saint-Bénigne de Dijon ayant bénéficié de la commémoration individuelle de plusieurs de leurs abbés et moines au cours du XI^e siècle, trente-quatre (72 %) bénéficient toujours de services de prières dans le nécrologe en usage de 1140 à 1300 ; trente d'entre eux (64 %) sont même encore présents dans le nécrologe en usage du XIV^e au XVI^e siècle. Mais on observe surtout la pérennité des confraternités attestées au milieu du XII^e siècle : sur les quarante-six établissements mentionnés dans les suffrages de prières du nécrologe en usage à partir des environs de 1140, respectivement quarante-trois (93,5 %) et quarante-deux (91,3 %) se retrouvent dans les deux listes de confraternités dressées vers 1350 et en 1440. Le cas de Saint-Germain-des-Prés, étudié par Andrea Decker-Heuer²⁹, est encore plus éloquent. Sur les 36 établissements associés à Saint-Germain ayant bénéficié d'inscriptions d'abbés et de moines au nécrologe dès l'abbatit de Guillaume de Volpiano, vingt-huit (77,7 %) sont toujours attestés dans la liste de confraternités de 1227. Ceux-ci figurent encore tous (100 %) dans celle dressée vers le milieu du XV^e siècle. Dans les deux exemples les mieux documentés, les preuves de

continuité sont donc nombreuses. On constate néanmoins qu'une confraternité contractée au début du XI^e siècle avait un risque non négligeable de disparaître avant le milieu du XII^e siècle (de l'ordre de 20 à 30 %), alors qu'une association spirituelle en usage vers 1140 avait des chances élevées de se prolonger jusqu'à la fin du Moyen Âge (plus de 90 % des cas).

- 18 Dans seize cas, la documentation confraternelle subsiste de manière suffisamment riche pour être exploitée du XI^e au XV^e siècle. Pour quatorze de ces seize monastères associés à Fécamp (87,5 %), la pérennité des confraternités s'observe au moins sur plusieurs siècles, et dans treize cas (81 %) sur l'ensemble du Moyen Âge (fig. 9). Les exemples de continuité sont ainsi largement majoritaires et nous ne relevons finalement qu'un seul cas de discontinuité pour Corbie. Les associations éphémères doivent donc être considérées comme des exceptions.
- 19 Il reste toutefois à évaluer le cas des trente et un autres monastères, pour lesquels nous manquons de documentation nécrologique et confraternelle exploitable. Faut-il croire, à la suite de Michel Parisse, que nous ayons ici affaire à des associations ponctuelles et éphémères ? Ou bien faut-il plutôt penser, malgré le manque de sources conservées, qu'il s'agissait majoritairement de confraternités pérennes, comme dans les cas précédemment étudiés ? Deux indices orientent vers cette seconde hypothèse. Le fait que l'abbaye de Fécamp était parvenue à maintenir soixante-huit associations de prières avec d'autres monastères en 1386 constitue un argument fort en faveur de la persistance de son réseau de confraternité : le cas de Fécamp se rapproche en effet de ceux, mieux documentés, de Saint-Bénigne de Dijon et de Saint-Germain-des-Prés. La présence de la plupart de ces trente et un monastères dans les listes de confraternités des établissements les plus étroitement associés à l'abbaye de Fécamp joue également en faveur de l'hypothèse de la continuité (fig. 10) : si les associations spirituelles établies entre ces établissements sont parvenues à se maintenir jusqu'aux XIV^e et XV^e siècles, il y a tout lieu de penser qu'il en fut de même pour les unions établies avec Fécamp.
- 20 Tous ces résultats s'opposent à l'idée traditionnelle voulant que les associations spirituelles soient des unions éphémères. Je me suis donc efforcé de comprendre ce qui a pu conduire les chercheurs à considérer ces confraternités comme des phénomènes non pérennes alors que les sources, lorsqu'elles subsistent, révèlent presque toujours le contraire.

Identification des facteurs à l'origine du concept des confraternités éphémères

- 21 L'élaboration de la thèse du caractère ponctuel et éphémère des associations spirituelles repose à mon avis sur trois facteurs concomitants et interdépendants. Cette perception erronée est tout d'abord victime d'une conservation à la fois partielle, lacunaire et tardive des sources documentaires. Mais l'argumentation de cette thèse repose surtout sur une exploitation sélective et mal appropriée de la documentation confraternelle subsistante. Enfin, elle ne tient pas compte de l'évolution de la commémoration des morts au cours du Moyen Âge et ignore ainsi l'influence décisive de celle-ci sur la documentation nécrologique conservée. Pour une parfaite compréhension de la problématique, il convient de passer en revue chacun de ces trois points.

- 22 En premier lieu, les enquêtes portant sur les confraternités sont tributaires de sources majoritairement lacunaires et tardives, d'interprétation parfois complexe. Cela est particulièrement sensible dans le cas de la documentation nécrologique, dont il ne subsiste souvent, au mieux, que le dernier maillon d'une chaîne de textes copiés successivement les uns sur les autres. Les calendriers primitifs (archétypes) n'ont en effet que rarement survécu. Dans les cas les plus favorables, les nécrologes et les obituaires nous sont parvenus dans des livres du chapitre. Mais ceux-ci correspondent, dans la majorité des cas, aux derniers calendriers en usage, copiés puis enrichis entre le XIII^e et le XVI^e siècle. Or, à cette époque, rares sont ceux précisant le monastère d'origine des moines associés. Certains textes ne sont même connus que grâce à des copies modernes élaborées dans un tout autre objectif : il s'agit alors le plus souvent d'extraits reproduits en fonction des centres d'intérêt de leur auteur. Dans ces copies sélectives modernes, les simples moines et les noms dépourvus de mention d'origine, de fonction ou de qualité n'ont guère trouvé leur place. De ce fait, le fonds primitif, lorsqu'il est antérieur au XIII^e siècle, n'a été qu'exceptionnellement conservé dans son intégralité³⁰.
- 23 M. Parisse, N. Bulst et moi-même avons successivement été confrontés à cette problématique lorsque nous avons exploité la documentation des établissements réformés par Guillaume de Volpiano³¹. Mais des difficultés analogues se posent en réalité aussi lorsque l'on s'intéresse au reste de la documentation confraternelle (fig. 4 et 5)³². Les actes d'association spirituelle (lettres et chartes), lorsqu'ils ont survécu, correspondent au dernier état de la contractualisation³³ ; ils datent fréquemment des XIII^e et XIV^e siècles, période au cours de laquelle la commémoration des morts a connu de profonds changements. Les faire-part mortuaires (brefs et rouleaux des morts) étaient quant à eux souvent considérés comme des documents temporaires, destinés à être détruits ou réemployés une fois l'annonce effectuée, si bien que leur survie reste aussi rare qu'aléatoire³⁴. Enfin, les réglementations pour les suffrages des défunts ainsi que les listes de confraternités³⁵, qui accompagnent parfois les nécrologes et les obituaires dans les livres du chapitre, sont généralement contemporaines de la documentation leur servant de support. Dans la majorité des cas, cette documentation date seulement du bas Moyen Âge. Il est donc indispensable d'avoir conscience du caractère lacunaire et tardif de toutes ces sources lors de leur utilisation. Malheureusement leur état de conservation est trop souvent passé sous silence, sous-estimé, voire simplement ignoré, ce qui conduit inévitablement à des erreurs d'interprétation.
- 24 En second lieu, le choix sélectif des sources retenues par M. Parisse et N. Bulst est à mon avis symptomatique de pratiques unanimement adoptées par les historiens depuis les années 1970. Les recherches récentes s'appuient très largement sur les travaux remarquables produits depuis une quarantaine d'années par Karl Schmid (Fribourg), Joachim Wollasch (Münster) et leurs élèves. L'une des principales caractéristiques des productions de cette école historique allemande est de porter prioritairement son attention sur la *memoria* personnalisée, c'est-à-dire sur les commémorations individuelles enregistrées dans la documentation nécrologique³⁶. Si le recours à ces sources ne pose guère de problème lorsque l'on s'intéresse à des aspects d'ordre purement mémoriel et commémoratif, cela devient en revanche beaucoup plus problématique lorsque les historiens s'appuient sur ces seules données pour traiter plus largement la question des associations de prières. La célébration de l'anniversaire de la mort d'un moine associé ne constitue en effet qu'une partie très spécifique des services de prières accordés au défunt dans le cadre d'une confraternité. La commémoration

individuelle n'a d'ailleurs rien de systématique puisqu'elle correspond précisément à la partie facultative des associations spirituelles : rarement prévue d'origine dans les actes de confraternité³⁷, elle est le plus souvent accordée au cas par cas, après délibération au chapitre, et uniquement aux moines associés entretenant des relations privilégiées avec la communauté détentrice du nécrologe (d'où l'intérêt exceptionnel de ce type de mention)³⁸. À l'inverse, tout moine associé bénéficie, à l'annonce de sa mort, d'un service de prières prédéfini³⁹, spécifié par un accord soit oral, soit écrit (contrat de *societas*), que l'on retrouve parfois sous forme abrégée dans le livre du chapitre (brève notice spécifiant les suffrages à appliquer en fonction de la communauté d'origine).

- 25 Créer une association spirituelle revient donc avant tout à définir des services de prières réciproques dont bénéficieront les moines associés à l'annonce de leur décès (et non à l'anniversaire de leur mort). Ainsi, lors d'une contractualisation, le cas des commémorations personnalisées apparaît comme tout à fait secondaire : dans la majorité des cas, il n'est même pas évoqué. Dans ces conditions, baser l'étude d'unions fraternelles sur la seule documentation commémorative individuelle, c'est-à-dire sur la documentation nécrologique, sans prendre en considération le reste de la documentation confraternelle, constitue donc, selon moi, un très gênant problème de méthode. Or, les contrats de *societas*, les réglementations pour les suffrages des défunts et les listes de confraternités sont des documents presque systématiquement ignorés ou écartés des historiens travaillant sur les associations spirituelles, ce qui me semble aussi paradoxal qu'incohérent⁴⁰. Le fait que nous disposions d'un *Répertoire des documents nécrologiques français*⁴¹ et d'un *Recueil des rouleaux des morts*⁴², mais d'aucun outil référençant les autres types de documents confraternels, est également révélateur des tendances et des limites de la recherche actuelle sur le sujet. Disposant d'instruments centrés exclusivement sur les sources nécrologiques touchant à la mémoire personnalisée, les chercheurs portent uniquement leur attention sur les commémorations individuelles (personnes physiques), au détriment des commémorations collectives (personnes morales)⁴³ mais aussi des associations spirituelles dépourvues de toute forme commémorative. En ne prenant en compte qu'une partie des sources confraternelles, l'historien ne dispose que d'une connaissance superficielle et déformée du fonctionnement des associations de prières. Cette méconnaissance explique les interprétations erronées dont les chercheurs sont les victimes lorsqu'ils sont amenés à juger de la pérennité de ces confraternités.
- 26 En troisième lieu, nous observons une évolution progressive des pratiques liées à la mémoire individuelle des moines et des laïcs au cours du Moyen Âge. Son influence, bien mise en évidence grâce aux travaux de Jean-Loup Lemaitre, fut considérable et eut des répercussions tant sur la forme de la documentation confraternelle et nécrologique que sur la liturgie et même l'architecture⁴⁴. Les associations spirituelles dépourvues de toute forme de commémoration pour les moines associés étaient déjà fréquentes au XI^e siècle. Celles accompagnées de commémorations collectives annuelles pour l'ensemble de la communauté associée, déjà ponctuellement attestées autour de 1100, deviennent plus nombreuses au cours du XII^e siècle. Ces deux formes – commémoration collective et absence de commémoration – se multiplient puis deviennent majoritaires au cours du XIII^e siècle, avant de totalement s'imposer aux XIV^e et XV^e siècles. À l'inverse, les associations spirituelles faisant occasionnellement l'objet de commémorations individuelles pour les moines associés sont nombreuses au XI^e siècle. Elles sont toutefois fortement concurrencées, après 1100, par les commémorations collectives pour l'ensemble de la communauté associée, auxquelles viennent bientôt s'ajouter, vers la fin du XII^e siècle, les

fondations de prières individuelles pour les laïcs⁴⁵. Les commémorations personnalisées pour les moines associés deviennent dès lors largement minoritaires à partir du XIII^e siècle, puis disparaissent définitivement au cours du siècle suivant. En fonction de l'époque où les documents nécrologiques ont été copiés puis enrichis, leur forme comme leur fonds ont été directement influencés par ces changements de pratique mémorielle. Lors de la confection d'un nouveau nécrologe, les noms des moines associés bénéficiant autrefois d'une commémoration individuelle, mais dont la communauté d'appartenance faisait désormais l'objet d'une commémoration collective, ne furent que rarement recopiés⁴⁶. Nombreux sont les historiens travaillant sur ce type de documentation qui en ignorent ou en sous-estiment les conséquences. Ainsi, l'absence de moines d'un établissement X dans le nécrologe d'un monastère Y ne signifie pas nécessairement la disparition d'une association spirituelle attestée auparavant ; un remplacement des anciennes commémorations individuelles de moines associés par une commémoration collective annuelle appliquée à l'ensemble de la communauté a par exemple pu être effectué. Lorsqu'elle subsiste, la documentation confraternelle des XII^e- XV^e siècles (contrats de *societas*, réglementations pour les suffrages des défunts et listes de services de prières) permet de suivre avec une relative précision ce type d'évolution⁴⁷.

- 27 Contrairement à la thèse traditionnelle voulant que les associations spirituelles soient des unions le plus souvent éphémères et évanescences, cette enquête montre que ces relations se sont majoritairement maintenues durant plusieurs siècles et même sur l'ensemble du Moyen Âge. La documentation nécrologique, qu'il s'agisse de nécrologes, d'obituaires ou de rouleaux des morts, est particulièrement riche dans les établissements bénédictins⁴⁸. Et c'est précisément dans ces maisons que les réseaux de confraternité paraissent avoir été les plus dynamiques et les plus stables. Ces réseaux spirituels, regroupant principalement des communautés religieuses indépendantes, semblent constituer des solutions alternatives aux réseaux monastiques (congrégations et ordres religieux)⁴⁹. Ils apparaissent généralement au cours des X^e et XI^e siècles, mais ont continué à s'enrichir en intégrant de nouveaux membres tout au long du Moyen Âge. Dans la majorité des cas, les associations spirituelles ont perduré jusqu'au XV^e siècle. Trois facteurs essentiels ont contribué à cette pérennité : la proximité géographique (appartenance au même diocèse, à un diocèse limitrophe, à une même province ecclésiastique ou à une même région ; situation sur un même axe de communication : route terrestre ou fluviale utilisée pour le commerce et les pèlerinages), l'appartenance à un même ordre religieux et la filiation. L'éloignement physique, l'appartenance à des ordres différents et l'absence de filiation directe ont en revanche contribué au relâchement des confraternités, surtout lorsque ces trois paramètres se sont cumulés. L'essoufflement de ce mouvement spirituel doit vraisemblablement être mis en relation avec le passage des abbayes sous le régime de la commende (pratique officialisée par le concordat de Bologne, en 1516, mais alors en usage depuis longtemps). L'éloignement de la communauté avec son abbé explique la nette diminution de la mise en circulation de rouleaux mortuaires à compter de cette époque. Mais la disparition définitive des réseaux de confraternité est sans doute imputable aux décisions du concile de Trente : en 1563, il fut enjoint aux abbayes bénédictines indépendantes de se rassembler en congrégations. Dès lors, les réseaux de confraternité n'avaient plus de raison d'être et disparurent progressivement : les monastères regroupés en congrégation étaient désormais unis tant spirituellement que juridiquement et administrativement à un autre réseau de monastères, organisé hiérarchiquement et placé sous la dépendance d'un chef de

congrégation. En même temps que leur réseau de confraternité, ces communautés bénédictines perdirent également l'indépendance et l'autonomie qu'elles étaient parvenues à conserver tout au long du Moyen Âge.

- 28 Terminons en précisant que les nombreuses inscriptions de moines d'un établissement associé dans le nécrologe d'une autre maison restent encore le moyen le plus sûr et le plus efficace de déceler l'existence de liens étroits entre deux communautés religieuses aux XI^e et XII^e siècles (et même de 950 à 1300). Ces commémorations individuelles sont essentielles pour l'histoire de la spiritualité et de la culture : elles fournissent des indices précieux en faveur de la circulation de moines, de textes et de manuscrits (voir les deux dernières colonnes de la fig. 8), et ouvrent de ce fait de passionnantes perspectives pour l'histoire des bibliothèques anciennes. Mais nous abordons là un autre champ de recherche, qui constitue le thème central de ma thèse de doctorat.

BIBLIOGRAPHIE

- BLED Oscar, « Les rotuli et les rolligeri de l'abbaye de Saint-Bertin, à Saint-Omer », *Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques*, 1901, p. 401-412.
- BULST Neithard, *Untersuchungen zu den Klosterreformen Wilhelms von Dijon (962-1031)*, Bonn, Ludwig Röhrscheid, 1973.
- BULST Neithard, « La réforme monastique en Normandie : étude prosopographique sur la diffusion et l'implantation de la réforme de Guillaume de Dijon », dans FOREVILLE Raymonde (dir.), *Les Mutations socio-culturelles au tournant des XI^e - XII^e siècles*, Paris, éd. du Centre national de la recherche scientifique (Colloques internationaux du CNRS. Série Sciences humaines, 611), 1984, p. 317-330.
- BULST Neithard, « La filiation de Saint-Bénigne de Dijon au temps de Guillaume de Volpiano », dans Nicole Bouter (éd.), *Naissance et fonctionnement des réseaux monastiques et canoniaux, Actes du premier colloque international du CERCOM (Saint-Étienne, 16-18 septembre 1985)*, Saint-Étienne, éd. de l'université Jean-Monnet (Travaux et recherches du CERCOR, 1), 1991, p. 33-37.
- DECKER-HEUER Andrea, *Studien zur Memorialüberlieferung im frühmittelalterlichen Paris*, Sigmaringen, 1998 (Beihefte der Francia, 40).
- DUFOUR Jean, *Recueil des rouleaux des morts (VIII^e siècle-vers 1536)*, Paris, De Boccard (Recueil des Historiens de la France, Obituaires, VIII/1-5), 2005-2013, 5 vol.
- GAZEAU Véronique, *Normania monastica (X^e-XI^e siècle)*, Caen, Publications du CRAHAM, 2007, 2 vol.
- HUYGHEBAERT Nicolas, *Les documents nécrologiques*, Turnhout, Brepols (Typologie des sources du Moyen Âge occidental ; 4), 1972.
- LAPORTE Jean, « Tableau des services obituaires assurés par les abbayes de Saint-évroult et de Jumièges », *revue Mabillon*, t. 46, 1956, p. 141-155 et 169-188.
- LAPORTE Jean, « Les associations spirituelles entre monastères : l'exemple de trois abbayes bénédictines normandes », *Cahiers Léopold Delisle*, t. 12/3, 1963, p. 39-42.

LECOUTEUX Stéphane, « Deux fragments d'un nécrologue de la Trinité de Fécamp (XI^e – XII^e siècles). Étude et édition critique d'un document mémoriel exceptionnel », *Tabularia « documents »*, n° 16, 2016, p. 1-89.

LECOUTEUX Stéphane, « Réseaux de confraternité et histoire des bibliothèques. L'exemple de l'abbaye bénédictine de la Trinité de Fécamp », thèse de doctorat de l'université de Caen Basse-Normandie (soutenue le 23 novembre 2015), (dir.) Catherine JACQUEMARD et Anne-Marie TURCAN-VERKERK, 2015, 2 vol.

LEMAITRE Jean-Loup, *Répertoire des documents nécrologiques français*, Paris, éd. de l'Imprimerie nationale (Recueil des historiens de la France, Obituaires, VII/1/5), 1980-2008, 5 vol.

LEMAITRE Jean-Loup, *Les documents nécrologiques*. Mise à jour du fascicule n° 4, Turnhout, Brepols (Typologie des sources du moyen âge occidental ; 4 suppl.), 1985.

PARISSE Michel, *Le nécrologue de Gorze. Contribution à l'histoire monastique*, Nancy, Publication de l'Université Nancy II et de l'Institut de Recherche régionale en Sciences sociales, humaines et économiques (Annales de L'Est, mémoire n° 40), 1971.

PARISSE Michel, « Des réseaux invisibles : les relations entre monastères indépendants », dans Nicole Bouter (éd.), *Naissance et fonctionnement des réseaux monastiques et canoniaux, Actes du premier colloque international du CERCOM (Saint-Étienne, 16-18 septembre 1985)*, Saint-Étienne, éd. de l'université Jean-Monnet (Travaux et recherches du CERCOR, 1), 1991, p. 451-471.

POMMERAYE Jean-François, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Ouen de Rouen*, Rouen, 1662.

SCHAMPER Barbara, *Saint-Bénigne de Dijon. Untersuchungen zum Necrolog der Handschrift Bibl. mun. de Dijon, ms. 634*, München, Whihelm Fink (Münstersche Mittelalter-Schriften, 63), 1989.

SCHMID K. et WOLLASCH J. 1975, « Societas et fraternitas. Begründung eines kommentierten Quellenwerkes zur Erforschung der Personen und Personengruppen des Mittelalters », *Frühmittelalterliche Studien*, t. 9, 1975, p. 1-48.

ANNEXES

Illustrations

Figure 1 : le réseau de confraternité de l'abbaye de la Trinité de Fécamp vers 1130.

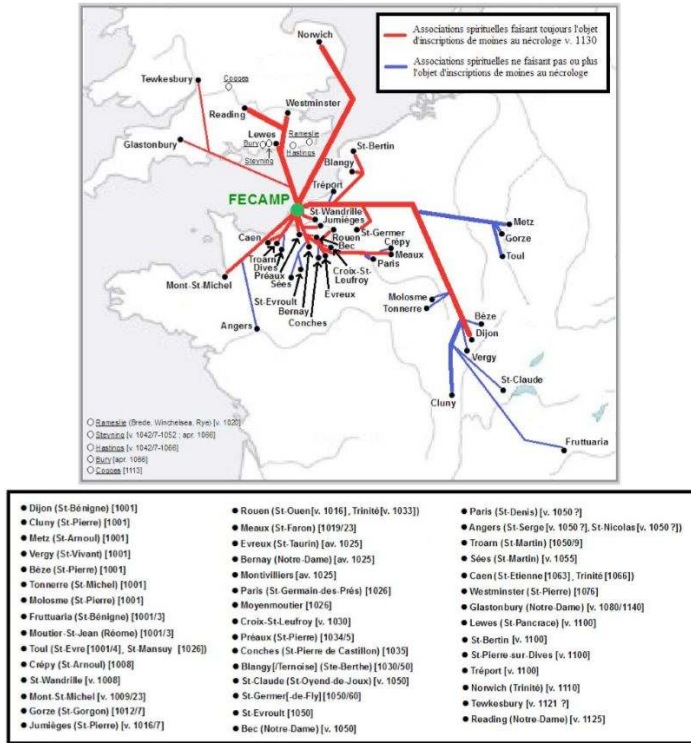


Figure 2 : la commémoration individuelle des moines de Fécamp dans la documentation nécrologique conservée.

Rang	Abbes de la Trinité de Fécamp	Dates de décès	Nécrologes et obituaires d'établissements associés à Fécamp													
			Saint-Bénigne de Dijon	Saint-Pierre de Jumèges	Mont Saint-Michel	Saint-Taurin d'Evreux	La Croix Saint-Leufroy	Saint-Pierre de Cluny	Saint-Oyend-de-Joux	Saint-Germain-des-Près	Saint-Faron de Meaux	Saint-Arnoul de Metz	Saint-Gorgon de Gorze	Notre-Dame du Bec	Saint-Sauveur d'Anchin	
1	Guillaume de Volpiano (1001-1028)	01/01	X	x	X	x	x	x	x	x	x	x	x	x	-	-
2	Jean de Ravenne (1028-1078)	22/02	X	-	X	x	-	-	?	x	x	x	-	-	-	-
3	Guillaume de Rots (1078-1107)	26/03	X	x	-	-	x	x	x	-	-	-	-	-	x	-
4	Roger de Bayeux (1107-1139)	22/03	X	x	X	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	Henri de Sully (1140-1187)	10/01	X	x	x	x	-	x	?	-	-	-	-	-	-	-
6	Raoul d'Argences (1189-1219)	06/09	x	x	-	-	x	x	-	-	-	-	-	-	-	x
7	Achard d'Argences (1219-1222)	16/09	-	x	-	-	-	-	?	-	-	-	-	-	-	x
8	Richard Marin (1222-1227)	17/08	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9	Guillaume de Vassall (1227-1260)	15/05	x	x	-	-	-	-	?	-	-	-	-	-	-	-
10	Richard de Treigos (1260-1286)	17/09	X	-	-	-	-	-	?	-	-	-	-	-	-	x
11	Guillaume IV de Putot (1286-1297)	09/09	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	Thomas de Saint-Benoit (1297-1308)	03/04	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	x
13	Robert de Putot (1308-1326)	20/06	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de moines de Fécamp inscrits au nécrologe de l'établissement associé			220	258	249	126	4	3	2	93	2	81	2	1	44	
Nombre de moines associés inscrits dans le nécrologe de Fécamp (fragm.)			97	31	41	15	0	8	0	3	4	4	6	1	-	

X : inscription de l'abbé de Fécamp avec les profes et bienfaiteurs insignes (liens fusionnels) Types de moines inscrits :
x : inscription de l'abbé de Fécamp avec les moines associés ■ Tous types de moines
- : abbé de Fécamp non inscrit ■ Abbés exclusivement
? : lacune dans le nécrologe

Établissement : ■ normand ■ réformé par Guillaume de Volpiano ■ autre — période d'usage du nécrologe idem (nécrologe fragmentaire)

Figure 3 : les établissements associés à l'abbaye de la Trinité de Fécamp mentionnés dans les fragments du nécrologe de ce monastère.

Rang	Établissement	Nb. de moines	% du nb total de moines	Rang	Établissement	Nb. de moines	% du nb total de moines
1	Saint-Bénigne de Dijon	97	22,5	19	Saint-Arneul de Metz	4	0,9
2	Saint-Germer-de-Fly	46	10,5	19	Saint-Faron de Meaux	4	0,9
3	Mont-Saint-Michel	41	9,3	21	Saint-Germain-des-Près	3	0,7
4	Saint-Wandrille	33	7,5	21	Trinité-du-Mont-de-Rouen	3	0,7
5	Saint-Pierre de Jumièges	31	7	23	Sainte-Berthe de Blangy	2	0,5
6	Saint-Étienne de Caen	27	6,1	23	Notre-Dame de Glastonbury	2	0,5
7	Saint-Bertin	23	5,2	25	Notre-Dame du Bec	1	0,2
8	Notre-Dame de Bernay	16	3,6	25	Saint-Pierre de Castillon (Coches)	1	0,2
9	Saint-Taurin d'Évreux	15	3,4	25	N-D de Saint-Pierre-sur-Dives	1	0,2
10	Trinité de Norwich	14	3,2	25	Saint-Michel du Tréport	1	0,2
11	Saint-Ouen de Rouen	13	3	25	Saint-Serge d'Angers	1	0,2
11	Saint-Pierre de Préaux	13	3	25	Saint-Denis en France	1	0,2
13	Saint-Pancrace de Leves	9	2	25	Sainte-Foy de Langueville	1	0,2
14	Saint-Pierre de Clunay	8	1,8	25	Tewkesbury	1	0,2
15	Notre-Dame de Reading	7	1,6	25	Saint-Vanne de Verdun	1	0,2
16	Saint-Gorgon de Gorze	6	1,4	25	Saint-Pierre de Corbie	1	0,2
16	Saint-Martin de Troarn	6	1,4	25	Sancti Wicarii?	1	0,2
18	Saint-Pierre de Westminster	5	1,1	35	TOTAL	439	100

Figure 4 : les différents types de documents nécrologiques et confraternels pris en compte lors de l'enquête.

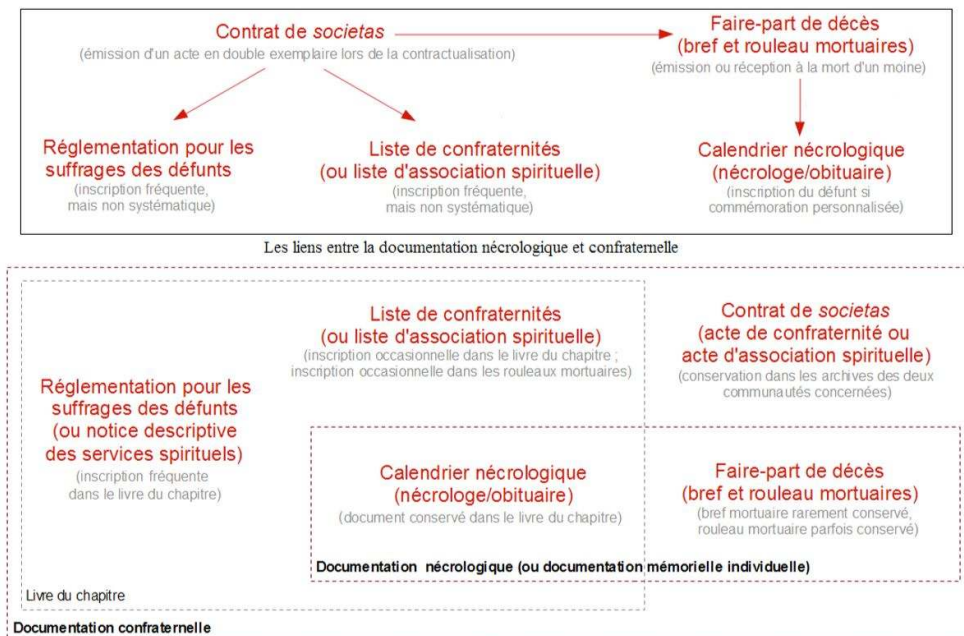


Figure 5 : la documentation nécrologique et confraternelle conservée pour l'abbaye de la Trinité de Fécamp et les établissements associés à ce monastère.

Rang	Établissements normand réformé par G. de Volpiano dépendant de Fécamp anglais autre	Nécrologes		Autre documentation confraternelle		Circulation de manuscrits et de livres
		Nécrologes de l'établissement associé Nb de manuscrits de Fécamp inscrits dans ce nécrologe	Nécrologes de l'établissement associé Nb de manuscrits de Fécamp inscrits dans ses nécrologes et références	Liste de confraternités de l'établissement associé faux mentions de l'abbaye de Fécamp Nb de listes conservées et références	Contenus de sociétés ouest références aux confraternités documents conservés et dates d'établissement	
1	Saint-Benoigne de Dijon	97	220 [Lettres n° 232-7]	2 [Duran n° 288 et 333]	X [n. 1130 v. 1180]	X X
2	Saint-Germer-de-Fly	46	-	-	-	X X
3	Mont-Saint-Michel	41	249 [Lettres n° 496]	3 [Lettres n° 489, Lettres 1963]	-	X X
4	Saint-Mandillé	33	-	-	-	X X
5	Saint-Pierre de Jumièges	31	258 [Lettres n° 348]	2 [Lettres n° 345, Duran n° 336, Lettres 1956]	X [1230]	X X
6	Saint-Etienne de Caen	27	-	-	-	X X
7	Saint-Bertin	23	-	1 [Blas 1901]	-	X X
8	Notre-Dame de Bernay	16	-	-	-	X X
9	Saint-Sauveur d'Evreux	15	126 [Lettres n° 482]	-	-	X X
10	Trinité de Norwich	14	-	-	-	X X
11	Saint-Quen de Rouen	13	-	2 [P. Lottin 1982, ms. Rouen 281]	-	X ?
12	Saint-Pierre de Préaux	13	-	-	-	X X
13	Saint-Patrice de Lezoux	9	-	-	-	X ?
14	Saint-Pierre de Clunay	8	[Lettres n° 298]	-	-	X X
15	Notre-Dame de Reading	7	-	-	-	X ?
16	Saint-Gorgon de Gorze	6	2 [Lettres n° 1908-4]	-	-	X ?
17	Saint-Martin de Troarn	6	-	-	-	X X
18	Saint-Pierre de Westminster	5	-	-	-	X X
19	Saint-Arnould de Metz	4	81 [Lettres n° 1639-1]	-	-	X X
20	Saint-Paron de Meaux	4	2 [Lettres n° 1479-80]	-	-	X ?
21	Saint-Germain-des-Près	3	83 [Lettres n° 1291-95]	2 [Duran n° 177]	X [n. 1110]	X ?
22	Trinité-du-Mont de Rouen	3	-	-	-	X ?
23	Sainte-Sophie de Stratég	2	-	-	-	X X
24	Notre-Dame de Glastonbury	2	-	-	-	X ?
25	Notre-Dame du Bec	1	1 [Lettres n° 342]	-	-	X
26	St-Pierre de Castillon (Conches)	1	-	-	-	X X
27	N-D de Saint-Pierre-sur-Oivers	1	-	-	-	X ?
28	Saint-Michel du Triport	1	0 [Lettres n° 285]	-	-	X
29	Saint-Serge d'Angers	1	0 [Lettres n° 678]	-	-	X
30	Saint-Denis en France	1	0 [Lettres n° 1321-2]	-	-	X [1215]
31	Sainte-Foy de Longueville	1	-	-	-	-
32	Trekebury	1	-	-	-	-
33	Saint-Sauveur de Winchester	1	-	-	-	-
34	Saint-Vanne de Verdun	1	0 [Lettres n° 1666]	-	-	-
35	Saint-Pierre de Corbie	1	0 [Lettres n° 2006-10]	-	-	-
36	Saint-Sauveur d'Anchin	0	44 [Lettres n° 1894]	-	-	X [1215]
37	Le Crois-Saint-Leyfroy	0	4 [Lettres n° 470]	-	-	X ?
38	Saint-Oyand-de-Joux	0	[Lettres n° 68]	-	-	-
39	Saint-Remi de Reims	0	1 [Lettres n° 1690]	-	-	X
40	Saint-Lucien de Beauvais	0	0 [Lettres n° 1938]	-	-	X [1215]
41	Saint-Amand-en-Pévèle	0	0 [Lettres n° 1694]	-	-	X [1217]
42	Saint-Vallery-sur-Somme	0	-	-	-	X [1260]
43	Saint-Josse-sur-Mer	0	-	-	-	X [1281]
44	Perrière	0	-	-	-	X [1256]
45	Notre-Dame de Saint-Evroult	0	0 [Lettres n° 536]	-	-	1 [Lettres n° 524, Lettres 1956]
46	Trinité de Caen	0	-	-	-	1 [Duran n° 306]
47	Saint-Nicolas d'Angers	0	-	-	-	1 [Duran n° 275]
48	Saint-Arnould de Crèpy-en-Valois	0	-	-	-	-
49	N-D et Saint-Pierre d'Ivry	0	-	-	-	-

Figure 6 : évolution des listes de confraternités (exemple pour Saint-Bavon de Gand entre 1306 et 1507).

Titre : Hec sunt cenobia ad societatem ecclesie Sancti Bauonis Gandensis pertinentia	Identification des établissements associés	liste de 1306-1313 (Outour n° 236 ^(*))	liste de 1336 (Outour n° 249)	liste de 1354 (Outour n° 254)	liste de 1406-1408 (Outour n° 305)	liste du XVI ^e s. (Outour n° 236 ^(**))	liste de 1507 (Outour n° 426)
		1	Cenobium Sancti Petri in Gandauo iuxta Gandauum	1	1	1	1
2	Cenobium Sancti Salvatoris Eyamensis/Eiamensis	2	5	6	7	2	5
3	Cenobium Mecinense/Mesinense/Metinense	3	9	9	10	3	6
4	Cenobium Sancti Amandi in Pabula	4	3	4	4	4	7
5	Cenobium Sancti Petri Haffligensis/Affligensis	5	4	3	3	5	3
6	Cenobium Nygelle/Nigelle repulse	6	7	7	8	6	8
7	Cenobium Sancti Nicolai Bruwellensis iuxta Coloniam	7	8	8	9	7	4
8	Cenobium Sancti Bertini in sancto Audomaro	2	2	2	2	8	2
9	Cenobium Sancti Landelini in de Crispinio	6	5	6	15	19	
10	Cenobium Sancti Michaelis Sibergensis/Sybergensis				5	14	18
11	Cenobium Sancti Petri Hunocurtensis/Honocurtensis				11	13	13
12	Cenobium Eckmondensis (sic.)				12	-	-
13	Cenobium Watinsense				13	11	11
14	Cenobium de Foresto				14	12	12
15	Cenobium Sancti Odulfi extra Mundum					9	9
16	Cenobium Sancti Vincenti Laudunensis					10	10
17	Cenobium Sancti Martini Tomacensis						14
18	Cenobium Sancti Petri Audenburgensis						15
19	Cenobium Sancti Jacobi Leodiensis						16
20	Cenobium Sancti Winnoci						17
Nombre d'établissements associés :		7	9	9	14	15	19
Nombre d'établissements communs à la liste précédente :		-	7	9	9	13	15
Nombre d'ajouts :		-	2	0	5	2	4
Nombre de suppressions :		-	0	0	0	1	0

* Uniquement les mentions de première main.
** Avec les additions de seconde main (en italique)

Figure 7 : nombre d'établissements associés dans les listes de confraternités.

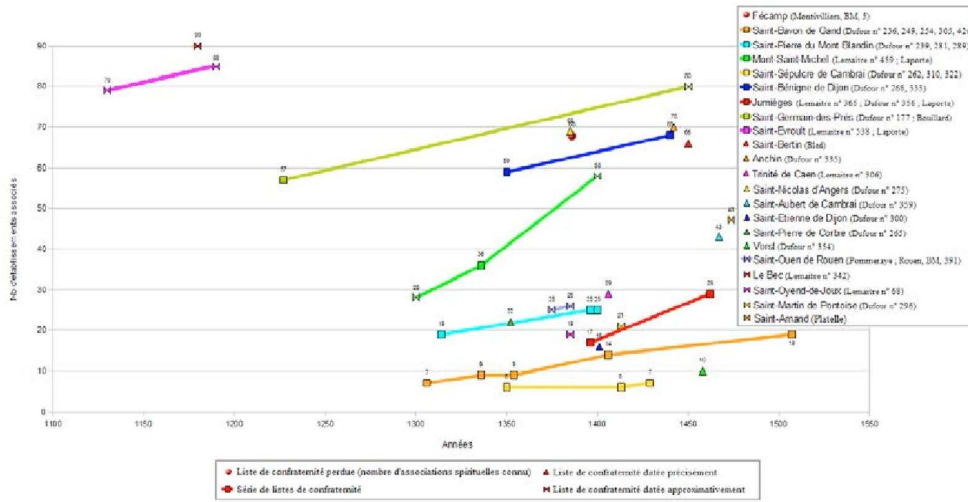


Figure 8 : évolution du nombre d'établissements associés d'après la documentation nécrologique et confraternelle.

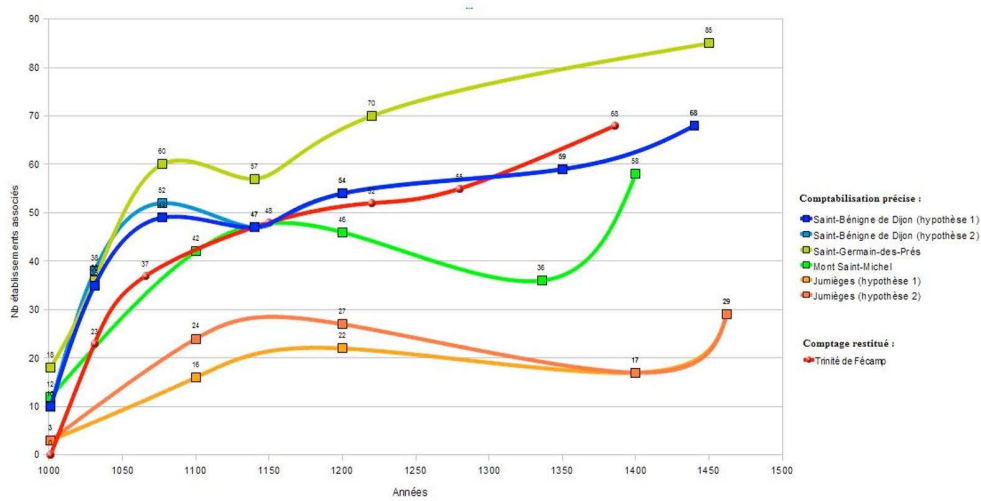


Figure 9 : étude de la pérennité des associations spirituelles en fonction des commémorations individuelles pour les 16 cas les mieux documentés.

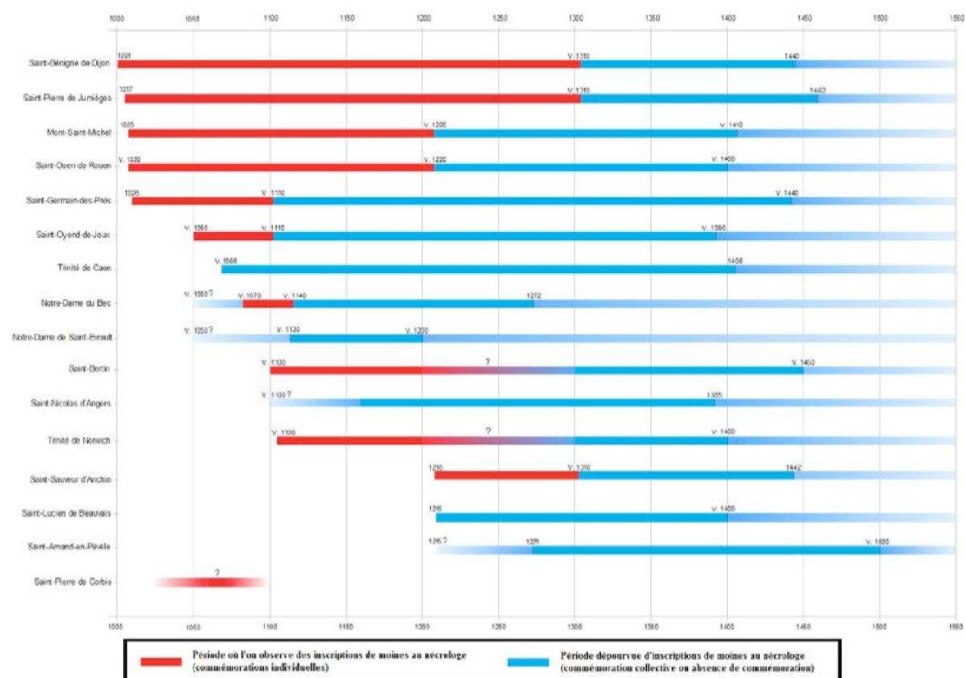


Figure 10 : mentions de monastères associés à Fécamp dans les listes de confraternités d'autres établissements eux-mêmes associés à Fécamp.

Établissements associés	Mentionné dans les listes de confraternité de
Saint-Germer de Fly	Saint-Ouen de Rouen (v. 1350 et v. 1400), Saint-Germain-des-Près (v. 1450).
Saint-Wandrille	Saint-Germain-des-Près (v. 1227, v. 1450), Mont-Saint-Michel (v. 1310, 1326, v. 1410), Saint-Ouen de Rouen (v. 1350 et v. 1400), Jumièges (v. 1400, 1462), Trinité de Caen (v. 1405).
Saint-Étienne de Caen	Saint-Germain-des-Près (v. 1227, v. 1450), Mont-Saint-Michel (v. 1310, 1326, v. 1410), Saint-Nicolas d'Angers (v. 1385), Jumièges (v. 1400, 1462), Trinité de Caen (v. 1405).
Notre-Dame de Bernay	Saint-Nicolas d'Angers (v. 1385), Jumièges (v. 1400, 1462).
Saint-Taurin d'Evreux	Saint-Germain-des-Près (v. 1227, v. 1450), Mont-Saint-Michel (1326, v. 1410), Saint-Bénigne de Dijon (v. 1350)
Saint-Pierre de Préaux	Jumièges (v. 1400, 1462), Trinité de Caen (v. 1405).
Saint-Pierre de Clunay	Saint-Germain-des-Près (v. 1227, v. 1450), Mont-Saint-Michel (v. 1310, 1326, v. 1410), Saint-Bénigne de Dijon (v. 1350, v. 1440), Saint-Oyend-de-Joux (v. 1385), Anchin (1422), Saint-Bertin (v. 1500).
Saint-Gorgon de Gorze	Saint-Bénigne de Dijon (v. 1350, v. 1440).
Saint-Martin de Troarn	Saint-Germain-des-Près (v. 1227, v. 1450), Mont-Saint-Michel (v. 1410), Saint-Nicolas d'Angers (v. 1385), Jumièges (v. 1400, 1462), Trinité de Caen (v. 1405).
Saint-Arnoul de Metz	Saint-Bénigne de Dijon (v. 1350, v. 1440).
Saint-Faron de Meaux	Saint-Ouen de Rouen (v. 1350 et v. 1400), Anchin (1422), Saint-Germain-des-Près (v. 1450).
Sainte-Catherine de Rouen	Saint-Ouen de Rouen (v. 1350 et v. 1400), Saint-Germain-des-Près (v. 1227, v. 1450), Mont-Saint-Michel (v. 1310, 1326, v. 1410), Saint-Bénigne de Dijon (v. 1350, v. 1440), Jumièges (v. 1400, 1462), Trinité de Caen (v. 1405), Anchin (1422).
Glastonbury	Saint-Bertin (v. 1500).
Saint-Pierre de Castillon (Conches)	Saint-Germain-des-Près (v. 1227, v. 1450).
N.-D. de Saint-Pierre-sur-Dives	Saint-Bénigne de Dijon (v. 1350, v. 1440), Jumièges (v. 1400, 1462), Trinité de Caen (v. 1405), Mont-Saint-Michel (v. 1410), Saint-Germain-des-Près (v. 1450).
Saint-Michel du Tréport	Saint-Ouen de Rouen (v. 1350 et v. 1400), Corbie (1351), Mont-Saint-Michel (v. 1410).
Saint-Serge d'Angers	Saint-Nicolas d'Angers (v. 1385), Mont-Saint-Michel (v. 1410).
Saint-Denis-en-France	Saint-Germain-des-Près (v. 1227, v. 1450), Mont-Saint-Michel (1326, v. 1410), Saint-Ouen de Rouen (v. 1350 et v. 1400), Saint-Bénigne de Dijon (v. 1350, v. 1440), Corbie (1351), Saint-Nicolas d'Angers (v. 1385), Anchin (1422), Jumièges (1462), Saint-Bertin (v. 1500).
Sainte-Foy de Longueville	Saint-Ouen de Rouen (v. 1350 et v. 1400).
Saint-Vanne de Verdun	Saint-Bénigne de Dijon (v. 1350, v. 1440).
Croix-Saint-Leufroy	Saint-Germain-des-Près (v. 1227, v. 1450), Saint-Ouen de Rouen (v. 1350 et v. 1400).
Saint-Valéry-sur-Somme	Corbie (1351), Saint-Bertin (v. 1500).
Saint-Josse-sur-Mer	Anchin (1422).

NOTES

1. S. Lecouteux, « Réseaux de confraternité et histoire des bibliothèques. L'exemple de l'abbaye bénédictine de la Trinité de Fécamp ».

2. Le CERCOM (M pour Monastiques), fondé en 1983, a pris le nom de CERCOR en 1988.
3. M. Parisse, « Des réseaux invisibles : les relations entre monastères indépendants », p. 451-471. On entend par monastère indépendant une abbaye non soumise à une congrégation ou à un ordre religieux.
4. *Ibid.*, p. 462-463.
5. *Ibid.*
6. *Ibid.*, p. 463.
7. N. Bulst, *Untersuchungen zu den Klosterreformen Wilhelms von Dijon (962-1031)*.
8. N. Bulst, « La filiation de Saint-Bénigne de Dijon au temps de Guillaume de Volpiano », p. 33-41, surtout p. 40.
9. *Ibid.*, p. 41.
10. N. Bulst, « La réforme monastique en Normandie », p. 317-330. « Après lui disparurent ainsi les associations monastiques dont on pourrait dire qu'elles occupèrent une place prépondérante de son temps » (*Ibid.*, p. 325).
11. S. Lecouteux, « Réseaux de confraternité et histoire des bibliothèques », vol. I, p. 25-275 (et annexes n° 1 à 6).
12. La méthode adoptée pour réaliser cette reconstitution fera prochainement l'objet d'une publication dans la revue *Tabularia* : <http://www.unicaen.fr/mrsh/craham/revue/tabularia/>
13. Bibliothèque nationale de France, ms. nal. 2389, fol. 33r-34v (éd. dans *Ibid.*, vol. I, annexe n° 4) et dans S. Lecouteux, « Deux fragments d'un nécrologue de la Trinité de Fécamp (XI^e - XII^e siècles). « Étude et édition critique d'un document mémoriel exceptionnel ».
14. *Ibid.*, vol. I, p. 205-221.
15. J. Laporte, « Les associations spirituelles entre monastères », p. 39-42.
16. 70 établissements ont été identifiés lors de la première étape de l'enquête et 8 établissements supplémentaires lors de la seconde étape.
17. Bibliothèque municipale de Montivilliers, ms. 5, fol. 5r et 5v. Le nombre est donné, mais pas la liste des abbayes.
18. Cela permet de se faire une idée de l'ampleur des pertes documentaires. Précisons toutefois que seulement 2 monastères (3 %) ont conservé l'ensemble de leurs livres du chapitre et de leurs nécrologes : Saint-Germain-des-Prés et Saint-Bénigne de Dijon. Un 3^{ème} (Corbie) en a conservé plusieurs. Il s'agit de trois cas exceptionnels.
19. Cinq de ces monastères ont conservé une documentation nécrologique antérieure au milieu du XIII^e siècle (Saint-Germain-des-Prés, Saint-Bénigne de Dijon, Anchin, Mont Saint-Michel et Saint-Taurin d'Évreux) et 3 autres disposent d'exemplaires médiévaux tardifs (Jumièges, Croix-Saint-Leufroy et Saint-Oyend). Les 5 derniers conservent une documentation moderne : il s'agit d'une copie intégrale de nécrologe (Saint-Arnoul de Metz), d'une reconstitution du fonds primitif à partir d'autres nécrologes médiévaux (Cluny), et de copies sélectives (Saint-Faron, Gorze et le Bec).
20. Deux établissements mentionnant des abbés de Fécamp dans leur nécrologe (Croix-Saint-Leufroy et Saint-Oyend), ainsi qu'Anchin (associée seulement à partir de 1216), n'apparaissent pas dans les fragments du nécrologe de Fécamp ; les dix autres abbayes y sont mentionnées. Un établissement, non identifié, a été exclu de l'enquête.
21. La publication d'un *Répertoire des documents confraternels*, référençant et décrivant l'ensemble des contrats de *societas*, des notices descriptives d'association spirituelle et des listes de confraternités (ces dernières devront être éditées à cette occasion) constitue le prolongement logique du *Répertoire des documents nécrologiques français* de Jean-Loup Lemaitre et du *Recueil des rouleaux des morts* de Jean Dufour. La production de cet outil s'inscrit dans le cadre du projet *Memoria et societas* décrit dans l'annexe n° 6 de ma thèse. Il prévoit entre autre la conception et l'enrichissement d'une base de données relationnelle ainsi que l'usage d'un SIG (Système d'Information Géographique) pour permettre une meilleure exploitation et valorisation des

sources (analyse qualitative, quantitative, comparative et évolutive des données ; génération automatique et semi-automatique de tableaux, de graphes et de cartes). Pour être concrétisé, ce projet nécessite le montage d'un financement et la constitution d'un groupe de travail. Une collaboration entre chercheurs du CRAHAM, de la MRSH de Caen, de l'IRHT et du Saprat me paraît souhaitable afin de le mener à bien dans d'excellentes conditions.

22. Nous ne possédons pas de liste de confraternité pour l'abbaye de Fécamp (il ne subsiste qu'un extrait de trois noms reportés au mois de juillet dans deux calendriers liturgiques). Celle conservée pour Cluny, qui comporte plus de 400 noms, a été ignorée car il ne s'agit pas d'une liste de confraternité : elle recense les maisons visitées par un porteur de rouleau mortuaire et toutes sont loin d'être des établissements associés à Cluny (N. Huyghebart, *Les documents nécrologiques*, p. 21 n. 9).

23. Deux de ces contrats (avec Jumièges et Anchin) ne sont connus que grâce à une mention moderne (Montivilliers, ms. 5, fol. 5v). Faute de référencement, il est vraisemblable qu'une partie non négligeable de cette documentation confraternelle m'ait échappée et puisse être enrichie ultérieurement.

24. N. Bulst « La réforme monastique en Normandie », p. 320.

25. *Ibid.*, p. 323.

26. S. Lecouteux, « Réseaux de confraternité et histoire des bibliothèques », annexe n° 6.

27. Cette analyse a permis de constater que la liste de confraternités de Saint-Germain-des-Prés datée de 1227 reproduit en réalité une liste plus ancienne (datable des environs de 1140), et que celle du Mont Saint-Michel, dressée en 1300/14, était incomplète. Pour cette raison et pour la réalisation de ce graphique, un réajustement a été effectué dans le premier cas, et la liste incomplète du Mont n'a pas été retenue.

28. B. Schamper, *Saint-Bénigne de Dijon. Untersuchungen zum Necrolog der Handschrift Bibl. mun. de Dijon, ms. 634*.

29. A. Decker-Heuer, *Studien zur Memorialüberlieferung im frühmittelalterlichen Paris*.

30. J.-L. Lemaître, *Répertoire des documents nécrologiques*, t. I, p. 37 et 46-49.

31. Ainsi, sur les 19 abbayes relevant du réseau d'abbayes réformées par Guillaume de Volpiano, 9 ont perdu toute documentation nécrologique mémorielle (nécrologes et obituaires) et 10 ne l'ont conservée que partiellement, le plus souvent dans des copies médiévales tardives ou dans des extraits modernes. Seuls un nécrologe entièrement exploitable (originaire de St-Germain-des-Prés) et un autre malheureusement très fragmentaire (originaire de St-Bénigne de Dijon) sont contemporains de Guillaume. M. Parisse (*Le nécrologe de Gorze*, p 5-41) n'a pu reconstituer que partiellement le nécrologe de Gorze grâce à deux extraits modernes, l'un centré sur les abbés des monastères lorrains, l'autre sur les grands bienfaiteurs laïcs (CR de J. Wollasch dans *Cahiers de civilisation médiévale*, t. 20, 1977, p. 62-64).

32. Sur les actes d'association et les listes d'association, voir N. Huyghebaert, *Les documents nécrologiques*.

33. Afin d'éviter toute ambiguïté, l'ancien contrat était détruit lorsqu'un nouvel accord écrit avait été conclu afin de le remplacer.

34. J. Dufour, *Recueil des rouleaux des morts*, t. V, p. 9, 24-26, 37-60, 125. Les témoins complets de rouleaux mortuaires restent rarissimes ; les originaux sont souvent fragmentaires et nombre de rouleaux ne sont connus que grâce à des copies partielles ou à des témoignages.

35. L'encyclique des rouleaux mortuaires est parfois accompagnée, à partir du XIV^e siècle, d'une liste de confraternités destinée d'une part à guider le porteur de rouleaux dans ses choix d'établissements à visiter, d'autre part à rappeler aux communautés concernées l'existence d'une association spirituelle ayant parfois tendance à se relâcher (*Ibid.*, p. 71-72 ; aux 20 références signalées, ajouter les n° 162, 296, 335, 356 et 404).

36. Description des fondements du projet : K. Schmid et J. Wollasch, « Societas et fraternitas », p. 1-48.

37. L'indication de l'inscription des moines associés « *in Kalendario* » reste exceptionnelle dans les contrats de *societas* ; je l'observe surtout lorsqu'il existe des liens de filiation entre deux communautés.
38. Elle nécessite le consentement de l'abbé (ou, en son absence, du prieur), du doyen et de la communauté de moines.
39. Celui-ci va de la simple récitation d'un psaume en couvent à l'annonce du décès, à l'application de séries de suffrages : célébration de l'office et de la messe des morts, puis d'une série d'offices ou de messes conventuelles (généralement 3, 7 ou 30) et d'un trentain d'aumônes, de psaumes et de messes. Les prières privées consistent en des messes basses pour les prêtres, des psaumes pour les non prêtres et la récitation du *Pater* pour les convers. La récitation du psaume *Verba mea* se fait généralement sur 25 ou 30 jours. Des mesures particulières pouvaient être prises au réfectoire, comme la distribution aux pauvres de la part du mort, c'est-à-dire du pain et du vin lui étant jusqu'alors destinés. Voir J. Laporte, « Tableau des services obituares », p. 144-145.
40. Ce type de document n'est d'ailleurs évoqué ni dans les travaux de M. Parisse, ni dans ceux de N. Bulst.
41. J.-L. Lemaitre, *Répertoire des documents nécrologiques français*. Les deux volumes de références (1980 et 1985), ont fait depuis l'objet de trois suppléments (1987, 1992 et 2008).
42. J. Dufour, *Recueil des rouleaux des morts*. Les quatre volumes éditant les rouleaux mortuaires (2005-2008) ont fait l'objet d'un cinquième volume, contenant une introduction, des tables, des index et des annexes (2013).
43. Celle-ci correspond généralement à la célébration, pour l'ensemble des moines de la communauté associée, d'un office solennel à une date prédéfinie.
44. J.-L. Lemaitre, *Répertoire des documents nécrologiques*, t. I, p. 14-26. Cette évolution de l'institution a eu un impact direct sur « la multiplication des offices des défunts », « celle des autels et, par là même, a influé sur l'architecture des églises » (*Ibid.*, p. 24).
45. Ces laïcs sont des bourgeois ou des nobles « préoccupés d'assurer leur salut, d'écourter leur séjour au purgatoire au moyen de fondations pieuses » (*Ibid.*).
46. Paradoxalement, les noms sans mention d'origine avaient alors plus de chance d'être reproduits. Précisons que les abbés bénéficiaient souvent du privilège d'être mieux conservés que les simples moines d'un nécrologe à l'autre.
47. Le but visé étant d'alléger des services de prières commémoratifs devenus trop lourds à assumer.
48. Pour les rouleaux mortuaires, voir J. Dufour, *Recueil des rouleaux des morts*, 2005, p. VIII ; *Ibidem*, 2013, p. 46-48. Pour les nécrologes et les obituares, il convient de parcourir les notices des deux premiers volumes du *Répertoire des Documents nécrologiques français* de J.-L. Lemaitre (1980 et 1985) pour constater que les établissements bénédictins et de chanoines réguliers sont beaucoup plus nombreux que ceux des autres ordres religieux.
49. Voir en ce sens, J. Laporte, « Les associations spirituelles entre monastères », p. 29.

RÉSUMÉS

Contrairement à l'opinion qui prévaut depuis les travaux fondateurs du CERCOR, les associations spirituelles ne doivent guère être perçues comme des unions majoritairement éphémères et évanescents. La reconstitution du réseau de confraternité de l'abbaye de la Trinité de Fécamp

(diocèse de Rouen) et la restitution d'un fragment de nécrologe à cette abbaye bénédictine ont été l'occasion de constater la persistance des confraternités les plus étroites tout au long du Moyen Âge. Il est indispensable pour cela de prendre en compte l'ensemble de la documentation confraternelle à notre disposition et non la seule documentation nécrologique. Si les commémorations individuelles permettent de déceler l'existence d'associations spirituelles, celles-ci existent en revanche indépendamment de l'inscription ou non de moines associés au nécrologe.

AUTEUR

STÉPHANE LECOUTEUX

UCBN/CRAHAM - EPHE/Saprat, ED 558/HMPL